

1.

Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dis-
soute: **FONDATION DES RESIDENCES ET ATELIERS
FOYER-HANDICAP, Carouge GE**
2.

Statut juridique de l'entité juridique dissoute: Fondation
3.

Nom et siège de l'entité juridique repreneuse: FONDA-
TION FOYER-HANDICAP, Carouge GE
4.

Statut juridique de l'entité juridique repreneuse: Fonda-
tion
5.

Décision par: le Conseil de fondation
6.

Date de la décision: 10.04.2002
7.

Echéance de préavis des créances: **18.09.2002**
8.

Adresse pour la déclaration des créances: FONDATION
FOYER-HANDICAP, rue Viollier 3, 1211 Carouge GE
9.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétenti-
ons.
10.

Remarques: Les actifs et passifs de la FONDATION DES RE-
SIDENCES ET ATELIERS FOYER-HANDICAP à Carouge sont
repris par la FONDATION FOYER-HANDICAP à Carouge, par
voie de fusion universelle et sans liquidation, conformé-
ment à l'art. 748 CO applicable par analogie. L'attention
des créanciers est attirée sur le fait que la fondation se ré-
serve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens
des deux fondations et de requérir la radiation anticipée
conformément aux art. 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.

Etude Wicht & Christen, Notaires
1211 Genève 11

(00603070)